

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2016

DCM N° 16-05-26-15

Objet : Vente d'un bien immobilier appartenant au Conseil de fabrique de la paroisse Saint-Maximin.

Rapporteur: Mme AGUASCA

Par délibération en date du 14 décembre 2015, le Conseil de Fabrique de Metz Saint Maximin a décidé de la vente d'un bien immobilier lui appartenant, situé 65, Rue Mazelle à Metz et cadastré en section 17 n° 94 au prix de 300 000 € à Monsieur Pierre, Louis, René SIMON.

Aussi, conformément à l'article 2541-14 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Préfet de la Moselle sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette vente.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités territoriales pris en son article L.2541-14 alinéa 3,

VU les délibérations du Conseil de Fabrique de l'église Saint Maximin en date du 14 décembre 2015,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour la Ville de Metz, d'avaliser la vente d'un bien immobilier appartenant au Conseil de Fabrique de l'église Saint Maximin,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE DONNER** un avis favorable à la vente, par le Conseil de Fabrique de l'église Saint Maximin, d'un bien immobilier situé à METZ, 65, Rue Mazelle, au prix de 300 000 euros à Monsieur Pierre, Louis, René SIMON.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

La Conseillère Déléguée,

Christine AGUASCA

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ